

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du            au

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

IFC - recrutement - plans de pilotage

**Destinataires de la circulaire**

- A Madame la Ministre, Présidente de la Commission Communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame la Ministre chargée de l'Education ;
- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles secondaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;

Pour information :

- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs
- Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant »

**Signataire**

Institut de la  
Formation en cours de  
carrière

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Baffrey Valérie	081 83 03 17	valerie.baffrey@cfwb.be
Bourgeois Véronique	081/83 03 14	veronique.bourgeois@cfwb.be

Madame, Monsieur,

L'institut de la Formation en cours de carrière (IFC) cherche 2 formateurs (H/F), dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, afin de préparer et d'assurer les formations interréseaux aux plans de pilotage des établissements d'enseignement.

Un formateur avec une expérience dans la fonction de chef d'établissement de l'enseignement fondamental (références: IFC 2017/1) et un formateur avec une expérience dans la fonction de chef d'établissement de l'enseignement secondaire (références: IFC 2017/2).

Les détails de ces recrutements figurent dans les profils de fonction joints en annexe.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer une candidature au plus tard le 4 août 2017 (inclus).

Afin d'être recevable, toute candidature doit impérativement comporter dans l'objet du mail/courrier la référence "IFC 2017/1" ou "IFC 2017/2" et être composée des éléments suivants :

- un curriculum vitae détaillé et actualisé, faisant clairement mention de votre nomination dans le cadre d'une charge de mission ;
- une lettre de motivation faisant mention de la référence idoine ;
- une copie de votre (vos) principaux diplôme(s).

L'IFC se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures recevables sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae.

Pour information :

- Les personnes dont la candidature a été retenue seront invitées à un entretien le 18 ou le 21 août 2017 ;
- Les personnes choisies par le Bureau de l'IFC seront informées à partir du 25 août 2017. Elles seront invitées à prendre fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

En vous remerciant de votre intérêt.

Jean-Pierre HUBIN  
Président du Conseil d'administration de l'IFC

## **L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE (IFC)**

(O.I.P. de type B, créé par le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres PMS et portant création de l'Institut de la formation en cours de carrière – M.B. du 30 août 2002)

### **RECHERCHE**

#### **1 formateur (H/F) avec une expérience dans la fonction de direction d'un établissement d'enseignement fondamental (réf. : IFC 2017/1)**

*L'IFC recrute 2 formateurs dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence afin de préparer et d'assurer les formations interréseaux aux plans de pilotage des établissements d'enseignement.*

### **Contexte de la fonction**

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret 02/02/2007 – art. 17, §2 ; 28 et 29) ;
- la formation en cours de carrière des membres du Service général de l'inspection – à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (Décret 08/03/2007 – art. 105) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 20/06/2008 – art. 25, 34 et 35) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation.

L'Institut est dirigé par un Fonctionnaire dirigeant, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Il est actuellement composé d'une équipe

de 44 personnes réparties au sein de différents services : pédagogique, administratif, informatique, juridique et comptable.

Pour assurer les formations, l'IFC fait appel soit à des formateurs-trices internes, soit à des organismes de formation via des procédures de marché public, soit à des institutions partenaires via des conventions de collaboration. Actuellement, l'IFC travaille avec une équipe de 22 formateurs-trices internes.

## Contenu de la fonction

Le formateur, la formatrice sera chargé-e de participer à la préparation des formations et d'assurer celles-ci, en collaboration avec les opérateurs participants, sur les thématiques reprises ci-dessous, pour une charge à temps plein au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

A titre principal, les formations portent sur les Plans de pilotage (cfr avis n°3 du 07/03/2017 – Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence) et sont destinées aux chefs d'établissement de l'enseignement obligatoire, aux délégués au contrat d'objectifs, aux directeurs de zone et aux inspecteurs.

Ces formations seront réparties sur une période de 4 années scolaires à partir de 2017/2018.

A titre complémentaire, le formateur, la formatrice sera également chargé-e de formations sur les thématiques suivantes :

- ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- autres projets de formation développés en lien avec les axes du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

## Conditions à remplir

### **En fonction de la position administrative :**

- **Soit, dans le cadre d'une charge de mission**
  - Être membre du personnel enseignant nommé(e)
  - Avoir au moins 3 ans d'ancienneté de service dans la fonction de direction d'un établissement d'enseignement fondamental.
  - Être dans les conditions définies de l'article 6 du décret du 24 juin 96 portant réglementation des missions et avoir l'autorisation de son pouvoir organisateur.
- **Soit, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée**
  - Avoir au moins 3 ans d'ancienneté de service dans la fonction de direction d'un établissement scolaire
- **Adhérer aux enjeux actuels de l'école et de ses acteurs en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence**

- **Adhérer aux enjeux du nouveau modèle de gouvernance des établissements scolaires et à la philosophie du plan de pilotage des établissements**
- **Motivation à travailler en interréseaux**
- **Être titulaire d'un permis B**

### **Compétences spécifiques et techniques**

- Connaissance approfondie de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Bonne connaissance de la législation scolaire ;
- Bonne connaissance des enjeux du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- Excellente capacité d'expression et de rédaction ;
- Pratique courante des logiciels de bureautique (Word, Excel et Powerpoint en priorité) et capacité à s'approprier des nouveaux outils numériques.

### **Compétences génériques et comportementales**

- Aptitude à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle ;
- Autonomie et capacité d'initiative, sens de la créativité ;
- Rigueur dans le travail, organisation efficace des tâches.
- Sens du service public ;
- Adaptation aux situations imprévues et aux surcharges ponctuelles de travail ;
- Volonté de partager avec d'autres membres du personnel ses expériences en matière d'enseignement et de direction d'un établissement.

### **Atouts**

- Expérience en matière de formation d'adultes ;
- Expérience probante d'analyse systémique et d'exploitation des données produites par le pilotage du système éducatif ;
- Capacité à s'investir dans l'apprentissage de nouvelles connaissances et dans de nouveaux outils de travail ;
- Implémentation d'un projet pédagogique innovant.

## Pour introduire votre candidature :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 4 août 2017.

Le dossier de candidature est composé des trois documents suivants :

- une lettre de motivation mentionnant la référence « IFC 2017/1 » ;
- un CV complet détaillant le parcours scolaire et l'expérience professionnelle acquise ;
- la copie de votre (vos) principaux diplôme(s).

Il doit être envoyé :

- soit à l'adresse :

Institut de la Formation en cours de Carrière  
François-Gérard STOLZ - Fonctionnaire dirigeant  
Rue Dewez, 14 – D218  
5000 Namur

- soit par courriel à [francois.stolz@cfwb.be](mailto:francois.stolz@cfwb.be), [laura.pirson@cfwb.be](mailto:laura.pirson@cfwb.be) et [nathalie.lefrant@cfwb.be](mailto:nathalie.lefrant@cfwb.be)

L'IFC se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures recevables sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae.

Pour information :

- Les personnes dont la candidature a été retenue seront invitées à un entretien le 18 ou le 21 août 2017 – l'horaire exact vous sera envoyé par courriel ;
- La personne choisie par le Bureau de l'IFC sera informée à partir du 25 août 2017. Elle sera invitée à prendre fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes de contact sont Madame Véronique Bourgeois (081/83 03 14 – [veronique.bourgeois@cfwb.be](mailto:veronique.bourgeois@cfwb.be)) ou Madame Valérie Baffrey (081 83 03 17 – [valerie.baffrey@cfwb.be](mailto:valerie.baffrey@cfwb.be)).

## **L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE (IFC)**

(O.I.P. de type B, créé par le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres PMS et portant création de l'Institut de la formation en cours de carrière – M.B. du 30 août 2002)

### **RECHERCHE**

**1 formateur (H/F) avec une expérience  
dans la fonction de direction d'un établissement d'enseignement secondaire  
(réf. : IFC 2017/2)**

*L'IFC recrute 2 formateurs dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence afin de préparer et d'assurer les formations interréseaux aux plans de pilotage des établissements d'enseignement.*

### **Contexte de la fonction**

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret 02/02/2007 – art. 17, §2 ; 28 et 29) ;
- la formation en cours de carrière des membres du Service général de l'inspection – à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (Décret 08/03/2007 – art. 105) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 20/06/2008 – art. 25, 34 et 35) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation.

L'Institut est dirigé par un Fonctionnaire dirigeant, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Il est actuellement composé d'une équipe

de 44 personnes réparties au sein de différents services : pédagogique, administratif, informatique, juridique et comptable.

Pour assurer les formations, l'IFC fait appel soit à des formateurs-trices internes, soit à des organismes de formation via des procédures de marché public, soit à des institutions partenaires via des conventions de collaboration. Actuellement, l'IFC travaille avec une équipe de 22 formateurs-trices internes.

## Contenu de la fonction

Le formateur, la formatrice sera chargé-e de participer à la préparation des formations et d'assurer celles-ci, en collaboration avec les opérateurs participants, sur les thématiques reprises ci-dessous, pour une charge à temps plein au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

A titre principal, les formations portent sur les Plans de pilotage (cfr avis n°3 du 07/03/2017 – Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence) et sont destinées aux chefs d'établissement de l'enseignement obligatoire, aux délégués au contrat d'objectifs, aux directeurs de zone et aux inspecteurs.

Ces formations seront réparties sur une période de 4 années scolaires à partir de 2017/2018.

A titre complémentaire, le formateur, la formatrice sera également chargé-e de formations sur les thématiques suivantes :

- ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- autres projets de formation développés en lien avec les axes du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

## Conditions à remplir

### **En fonction de la position administrative :**

- **Soit, dans le cadre d'une charge de mission**
  - Être membre du personnel enseignant nommé(e)
  - Avoir au moins 3 ans d'ancienneté de service dans la fonction de direction d'un établissement d'enseignement secondaire.
  - Être dans les conditions définies de l'article 6 du décret du 24 juin 96 portant réglementation des missions et avoir l'autorisation de son pouvoir organisateur.
- **Soit, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée**
  - Avoir au moins 3 ans d'ancienneté de service dans la fonction de direction d'un établissement scolaire
- **Adhérer aux enjeux actuels de l'école et de ses acteurs en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence**



- **Adhérer aux enjeux du nouveau modèle de gouvernance des établissements scolaires et à la philosophie du plan de pilotage des établissements**
- **Motivation à travailler en interréseaux**
- **Être titulaire d'un permis B**

### **Compétences spécifiques et techniques**

- Connaissance approfondie de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Bonne connaissance de la législation scolaire ;
- Bonne connaissance des enjeux du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- Excellente capacité d'expression et de rédaction ;
- Pratique courante des logiciels de bureautique (Word, Excel et Powerpoint en priorité) et capacité à s'approprier des nouveaux outils numériques.

### **Compétences génériques et comportementales**

- Aptitude à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle ;
- Autonomie et capacité d'initiative, sens de la créativité ;
- Rigueur dans le travail, organisation efficace des tâches.
- Sens du service public ;
- Adaptation aux situations imprévues et aux surcharges ponctuelles de travail ;
- Volonté de partager avec d'autres membres du personnel ses expériences en matière d'enseignement et de direction d'un établissement.

### **Atouts**

- Expérience en matière de formation d'adultes ;
- Expérience probante d'analyse systémique et d'exploitation des données produites par le pilotage du système éducatif ;
- Capacité à s'investir dans l'apprentissage de nouvelles connaissances et dans de nouveaux outils de travail ;
- Implémentation d'un projet pédagogique innovant.

## Pour introduire votre candidature :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 4 août 2017.

Le dossier de candidature est composé des trois documents suivants :

- une lettre de motivation mentionnant la référence « IFC 2017/2 » ;
- un CV complet détaillant le parcours scolaire et l'expérience professionnelle acquise ;
- la copie de votre (vos) principaux diplôme(s).

Il doit être envoyé :

- soit à l'adresse :

Institut de la Formation en cours de Carrière  
François-Gérard STOLZ - Fonctionnaire dirigeant  
Rue Dewez, 14 – D218  
5000 Namur

- soit par courriel à [francois.stolz@cfwb.be](mailto:francois.stolz@cfwb.be), [laura.pirson@cfwb.be](mailto:laura.pirson@cfwb.be) et [nathalie.lefrant@cfwb.be](mailto:nathalie.lefrant@cfwb.be)

L'IFC se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures recevables sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae.

Pour information :

- Les personnes dont la candidature a été retenue seront invitées à un entretien le 18 ou le 21 août 2017 – l'horaire exact vous sera envoyé par courriel ;
- La personne choisie par le Bureau de l'IFC sera informée à partir du 25 août 2017. Elle sera invitée à prendre fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes de contact sont Madame Véronique Bourgeois (081/83 03 14 – [veronique.bourgeois@cfwb.be](mailto:veronique.bourgeois@cfwb.be)) ou Madame Valérie Baffrey (081 83 03 17 – [valerie.baffrey@cfwb.be](mailto:valerie.baffrey@cfwb.be)).